



COMPTE RENDU
Conseil d'administration -
23 Novembre 2021

Présents : 7

DAUTREME Floriane (secrétaire)

DECRAMER Océane (Apprentie EJE)

FABRE Maxime (membre du CA)

GRASSONE Cyril (membre du CA)

MARX Mathilde (Directrice)

MEAUX Marine (présidente)

PELTIER Némésis (trésorière)

Absents : 4

BARBER Juliette (Membre du CA)

BONNET Sophie (membre du CA)

PHILIP Pamela (membre du CA)

TISSERANT Sandra (membre du CA)

Ordre du jour :

1. Explication de la loi NORMA

La mise en place de cette loi doit se faire avant septembre 2022. Beaucoup de changement vont s'appliquer.

Changement d'appellation pour les crèches :

- < 12 enfants : Micro-crèche
- 13 à 19 enfants : Petite Crèche
- 20 à 39 enfants : Crèche
- 40 à 59 enfants : Grande Crèche
- >60 enfants : Très Grande Crèche

En fonction de l'appellation, un projet social et un projet éducatif vont s'appliquer

Pour la Marelle Enchantée : Statut de Petite Crèche

Il va y avoir un Projet Social à monter avec une étude de territoire ainsi qu'un projet éducatif

(Déjà effectué sur La Marelle / projet pédagogique au quotidien)

Par cette loi :

- ***Obligation d'intégrer le développement durable*** dans le projet éducatif/pédagogique :
Nécessité de l'inscrire dans le projet
- ***Prôner l'égalité Fille/Garçon***
- ***Obligation Santé :***

Plusieurs protocoles à annexer : Situation d'Urgence / Prévention Pandémie / Délivrance médicaments / Conduite Suspicion Maltraitance (Information Préoccupante) : à créer / Sécurité pour sortie extérieure : à créer

Embauche d'un référent santé 20h/an : Mathilde est en lien avec la Crèche de Valensole qui ont une infirmière qui serait Ok mais à voir en fonction de son organisation. Sinon à voir avec Delphine qui était avant au Conseil d'Administration.

- ***Charte Nationale Accueil Enfant en Crèche*** : doit être intégrée dans le projet éducatif (déjà indiquée mais il faudrait le clarifier dans le projet

Mathilde a effectué une formation à ce sujet l'an passé puis a retranscrit à l'équipe.

Charte peut être interprétée par chacun : 1 adulte pour 5 bébés / 1 adulte pour 8 enfants ou 1 adulte pour 6 (quel que soit l'âge)

Changement à prévoir potentiellement car Actuellement 16 places avec un agrément PMI avec une marge pour 18 enfants. A en rediscuter pour positionnement du Conseil d'Administration/ Positionnement Equipe pour 1 adulte pour 6.

Changement réglementation par rapport à la Direction : Mi-temps Administratif (lundi matin et mercredi matin) et Mi-temps auprès des enfants

- Le site monenfant.fr va mettre en place un logiciel qui permettra aux parents de voir les places disponibles dans les crèches. A en rediscuter quand on en saura plus sur la mise en place
- Atelier d'Analyse de Pratiques Professionnelle devient obligatoire ; Questionnement sur le financement. Actuellement financement tous les 3 ans
- Maintenant le médecin traitant de l'enfant peut effectuer un document pour autoriser les enfants de moins de 4mois (aptitude sur la vie en collectivité) / avant c'était le médecin référent de la crèche qui établissait ce certificat

2. Suivi des dossiers en cours

- Situation de l'enfant qui mord

Mathilde et Némésis ont reçu les parents de l'enfant. Pour eux, leur enfant n'a pas de problème mais il y a un problème de cadre au sein de la crèche (pas de punitions). La mère ne se remet pas en question et le père n'a quasi pas pris la parole. Suite à l'entretien, ils ont pris la décision que leur enfant quitte la structure et ont sollicité un autre moyen de garde car pas les mêmes valeurs éducatives.

- Factures impayées

Il y a deux familles qui se retrouvent dans une situation d'impayé. Un courrier va être envoyé en Accusé Réception afin de solliciter le paiement

- ***Modification*** apportée dans le projet concernant le périscolaire (dossier inscription)

3. Actions parentalités

- *Entretien avec le CODES* (Comité Départemental d'Education pour la Santé)

Venue à la crèche afin de présenter l'action PARENT(aise)

Il s'agit d'animer un groupe en lien avec la remise en place des Cafés parents

Le CODES propose de détacher une personne afin d'animer le groupe avec l'équipe

Inscription de 8 à 10 parents sur 10 séances (une fois par semaine)

Cela demande une implication des parents intégrant le groupe mais aussi de l'équipe

Le but : développer les compétences parentales de chacun

Question : à quel moment de la journée pour proposer ce groupe ? au niveau de l'organisation ?

Si un soir dans la semaine ; proposition de la crèche pour mode de garde pour les enfants ; Quid de la rémunération des salariés ?

Proposition du Conseil d'Administration : Remettre en place les cafés parents en amont puis proposition auprès du CODES pour faire formation à ce sujet

4. Ressources Humaines

- *Absences injustifiées de Lucas et Maladie*

Entretien de recadrage effectué le 15 Novembre 2021 / Avertissement donné suite à cet entretien
A quitté sa formation BAFA après seulement 2h que la structure a financé.

Grosse problématique concernant les horaires qu'il effectue. Un arrêt maladie pose problème :
Contact avec la Sécurité Sociale et le médecin traitant

Nécessité de la présence constante d'un agent polyvalent : son contrat 30h s'arrête en Mars 2022

- *Océane* : déclaration de grossesse ; début de la diminution du temps de travail de 10%

Arrêt pour Congé Maternité en Avril 2022 jusqu'en Juillet 2022

Trois possibilités : si poursuit sa formation et a son diplôme retour en Juillet jusqu'en Août pour finir son contrat

Si report de l'année : retour après son congé mais quid du financement Apprenti ? Est-il maintenu ?

Si redouble car pas eu son diplôme : possibilité de poursuivre son financement ? Peut-elle garder son statut ?

Contact avec CFA à faire pour avoir plus de précisions

- *Notes de service*

. *Gestion des absences /convention :*

Absences injustifiées sont un motif de licenciement

Quand absence avec arrêt : démarche à suivre : informer employeur et direction avec justificatifs sur boîte mail spécifique

Quand absence sans arrêt : jusqu'à présent les salariés posaient un CP mais normalement pas possible de le faire

Soit heures à rattraper soit heures non rémunérées

Ou bien demander à l'employeur si possibilité de poser un CP

Convention prévoit 10jours Enfant Malade + 6semaines de Congés Payés

Pour demande de Congés payés à faire 15jours avant le 1^{er} jour de la période de congés demandée

. *Maladie :*

Lorsqu'il y a arrêt maladie : envoi de l'arrêt sous les 48h soit en main propre soit par mail sur adresse dédiée

Lorsqu'une demande d'effectuer des heures en moins. Ces heures sont à rattraper sur les deux mois qui suivent.

Pour les heures à récupérer en plus, elles ne sont pas bornées mais il ne faut pas trop accumuler avant de les prendre.

Les Congés Payés : la demande doit être demandée par formulaire et 15jours avant le début des congés : Validation par Direction et Employeur : Période entre le 01/06 au 31/05

. *Justificatif comptable*

Avance des frais ; facture obligatoire et seulement pour des articles pour La Marelle Enchantée

. *Prime ou Chèque Cadhoc* : Acter pour la prime sur la paie de novembre 2021

. *Entretiens professionnels annuels sont en cours*

Commande de masques de différentes couleurs pour chaque salarié avec un filet (une couleur par salarié)

. *Revalorisation* du salaire pour les Auxiliaires de Puériculture l'an prochain

5. Communication

À la suite de réception des mails, merci de bien vouloir faire répondre à tous pour que chacun ait les réponses et pas seulement à Mathilde, afin de la communication soit faite à tous

Création de mails :

Pour les membres du bureau : bureau@lamarelleenchantee.ovh

Pour l'ensemble des membres du CA : ca@lamarelleenchantee.ovh

L'adresse générale : lamarelleenchantee@gmail.com

Gestion du personnel : gestion_personnel@lamarelleenchantee.ovh

Présidente : president@lamarelleenchantee.ovh

Trésorière : tresoriere@lamarelleenchantee.ovh

Secrétaire : secretaire@lamarelleenchantee.ovh

Gestion du site Internet : postmaster@lamarelleenchantee.ovh

Inscription : inscription@lamarelleenchantee.ovh

6. Assemblée Générale Extraordinaire de ALPE04 (Association de Liaison de Petite Enfance)

Fédération associative de l'ensemble des crèches des Alpes de Haute Provence/ c'est un réseau. Il y a eu un contrôle de la CAF qui a conclu qu'il n'y avait pas d'intérêt de cette fédération. Cependant, s'il n'y a plus de financement de la part de la CAF il n'y a plus d'existence.

ALPE est un soutien ++ et nécessaire pour notre crèche. Courrier effectué auprès de la CAF dans ce sens.

Il y a une Assemblée Générale le 30/11 à Château Arnoux : Mathilde, Cyril, Océane peut être Marine

7. Comptabilité et Budget

Subvention : Roumoules : toujours pas payé le reste de la subvention : en attente à la suite d'échange de mails et la mairie a donné son accord

Il n'y a que la mairie de Montagnac qui paie la part de Ste Croix

Achats de Noël : Accord 200€ mais une commande prévisionnelle de 800€

Au vu du prévisionnel de décembre excédentaire : Accord pour valider la commande totale

Prévision de décembre 2021 : Positif

Présentation du Budget Prévisionnel 2022

Le budget est acté durant le CA pour envoi aux Mairies avec annexé le CEJ

Diverses demandes avec nécessité de vote pour achat :

- Demande d'Achats de 4 Rehausseurs / Sièges Auto : Acté lors du CA
- Pour finir l'isolation : besoin d'achats de 4/5 plaques : 434€
- Luminaires à changer dans toilettes et dortoir Bébés : Devis de 163€
- Jardin Potager : Barrières et Portail devis de 1023€

8. Entretien et réparation

- Toutes les demandes de devis pour l'entretien et les réparations, citées ci-dessus, ont été actées par l'ensemble des membres du CA présents lors de l'AG (Isolation ; achats lumières ; jardin potager)

- Demande des salariés de mettre du lino pour mettre dans atelier et dans le bureau puis voir pour la salle du personnel : A voir le devis mais par principe les membres du CA sont Ok pour l'atelier en priorité

- Le robinet a été expédié en attente de réception

- Achat de l'aspirateur Dyson

- Demande devis intervention du menuisier pour changement serrure : 115€ Accord des membres du CA lors de cette assemblée : Intervention à programmer

9. Points divers

Aucun

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES

Compte :	BP :
ACHATS (SAUF 603) (600000)	17460
Matières consommables (602100)	10300
<i>Alimentation (602110)</i>	2300
<i>Sous-Traitance - Repas (602120)</i>	8000
Fournitures consommables (602200)	4260
<i>Produits d'entretien (602220)</i>	700
<i>Fournitures de bureau (602250)</i>	700
<i>Produits pharmaceutiques et d'hygiène (602260)</i>	660
<i>Achats de couches (602270)</i>	1400
<i>Fournitures d activités (602280)</i>	800
Frais COVID (602300)	0
<i>ELECTRICITE (606110)</i>	2000
<i>EAU (606120)</i>	400
<i>Petit équipement (606310)</i>	500
ACHATS DE MARCHANDISES (607000)	0
AUTRES CHARGES EXTERNES - SERVICES EXTERIEURS (610000)	5360
SOUS TRAITANCE Générale (611000)	3550
Sorties extérieures (611100)	600
Prestataires Extérieurs (611200)	650
Sous-traitance Paies (611400)	2300
Entretien et réparations (615100)	540
Maintenance (615600)	700
Assurance Multirisques (616100)	520
Documentation générale (618100)	50
Frais de colloques, séminaires, conférences (618500)	0
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (620000)	14645
Honoraires (622600)	3350
<i>Honoraires CAC (622610)</i>	3350
<i>Honoraires autres (622620)</i>	0
<i>Honoraires Paie (622630)</i>	0
Frais d'actes et de contentieux (622700)	0
Divers (622800)	0
Cadeaux (623400)	800
Catalogues et imprimés (623600)	0
DéPLACEMENTS, MISSIONS ET RéCEPTIONS (625000)	1800
Frais de déplacements (625100)	1600
Missions (625600)	100
Réceptions (625700)	100
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TéléCOMMUNICATIONS (626000)	615
Affranchissements (626300)	50
Téléphone (626500)	520
Hébergement Site (626600)	45
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS (627000)	50
DIVERS (628000)	8030
Cotisations (liées à l'activité économique) (628100)	1500
Frais de Formation (628300)	6530
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (630000)	4275
Taxe sur les salaires (631100)	0
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (633300)	4200
<i>Autres impôts locaux (635130)</i>	0
Autres impôts et taxes (635800)	75
CHARGES DE PERSONNEL (640000)	232660
RémUNÉRATIONS DU PERSONNEL (641000)	195250
Salaires, appointements (641100)	195000
<i>Salaires (641110)</i>	167000
<i>Salaires Apprentis (641120)</i>	28000
Congés payés (641200)	0
Primes et gratifications (641300)	0
<i>Avantage Mutuelle (641410)</i>	250
<i>Indemnité de licenciement (641420)</i>	0
<i>Indemnité Activité Partielle (641430)</i>	0
<i>Indemnité Activité Partielle SALARIE (641431)</i>	0

	Allocation Activité Partielle RECU (641432)	0
	Indemnités de fin de contrat (641440)	0
	CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE (645000)	36110
	Cotisations à l'URSSAF (645100)	21520
	Cotisations aux mutuelles (645200)	2750
	Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance (645300)	11840
	Médecine de travail, pharmacie (647500)	1300
	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (648000)	0
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (650000)	0
	Créances des exercices antérieurs (654400)	0
	CHARGES FINANCIÈRES (660000)	0
	Intérêts bancaires (661600)	0
	CHARGES EXCEPTIONNELLES (670000)	2.55
	Pénalités, amendes fiscales ou pénales (671200)	0
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS (680000)	3100
	Immobilisations incorporelles (681110)	0
	Immobilisations corporelles (681120)	3100
	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (681500)	0
	EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (860000)	7800
	Total :	285302.55

PRODUITS

Compte :	BP :
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES (700000)	152950
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES (706000)	152450
	Prestation de service MSA (706110)
	16128
	Prestation de service CAF (706230)
	104322
	Fonds d'accompagnement CAF (706240)
	0
	Bonus Mixité Sociale (706250)
	4800
	Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (CAF) (706411)
	22200
	Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (MSA) (706412)
	3400
	Autres participations (706420)
	0
	Adhésion (706424)
	1600
	VENTES DE MARCHANDISES (707000)
	500
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (740000)
	93752.55
	Montagnac (744100)
	43876.3
	Roumoules (744200)
	13167
	Sainte Croix (744300)
	4791.75
	Puimoisson (744400)
	13167
	Allemagne (744500)
	0
	Quinson (744600)
	18750.5
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (750000)
	0
	Dons manuels (754110)
	0
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE (758000)
	0
	PRODUITS FINANCIERS (760000)
	30
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS (768000)
	0
	PRODUITS EXCEPTIONNELS (770000)
	1770
	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (777000)
	1770
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (778000)
	0
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (780000)
	0
	TRANSFERTS DE CHARGES (790000)
	29000
	Remboursement Formation Personnel (791100)
	7000
	Remboursement IJSS CHORUM (791200)
	0
	Remboursement IJSS CPAM (791300)
	0
	Aide apprentissage (791400)
	8000
	Aide pour l'emploi (791500)
	0
	Transfert Mutuelle Enfant (Avantage) (791600)
	0
	Remboursement Frais de colloque (791700)
	0
	Aide Contrat PEC (791800)
	14000
	TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (797000)
	0
	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (870000)
	7800
	Total :
	285302.55

Résultat BP : 0

Calcul :

Nombre de jour : 226
Amplitude journalière : 10h
Nombre de places : 16
Offre de service : 36 160h
Taux de facturation : 106,99%
Taux occupation : 65%
Taux de ressortissant : 86.69%
Prix moyen : 1,018€
Prix PSU retenu : 5,82€
Nombre d'heures réalisées : 23 504h
Nombre d'heures facturées : 25 146h
Participation familiale : 25 600€ (22 200€ CAF, 3400€ MSA)
PSU CAF : 104 322€
Bonus mixité : 4 800€
PSU MSA : 16 128€

Repères – indicateurs IDA :

- 1) PART DES FRAIS DE PERSONNEL : Ratio entre le montant des frais de personnel et le montant total des dépenses.
81.54% (doit être inférieur 90%)
- 2) NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE : 2,9 (prévision 47 enfants) (doit être compris entre 1 et 5)
- 3) NOMBRE D'HEURES PAR PLACE : 1469h par place (moyenne nationale 1450h/place)
- 4) TAUX D'OCCUPATION REEL : 65% (doit être supérieur à 60%)
- 5) TAUX DE FACTURATION : 106,99%
- 6) TAUX DE DÉFICIT : Le taux de déficit correspond à la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes rapportée au montant total des recettes.
A l'équilibre (BP)
- 7) NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE : doit être supérieur ou égal à 220 jours
226 jours
- 8) PRIX DE REVIENT RÉEL BRUT : Ratio entre le montant total des dépenses et le nombre d'actes réalisés.
12,13€ / heure réalisée (doit être inférieur ou égal à 15,19€)
- 9) COUT DE LA PLACE : 17 831€ / place
- 10) MOYENNE DE PARTICIPATION FAMILIALE : Ratio entre le montant total des participations des familles et le nombre d'actes réalisés
1,02€ / heure
- 11) POURCENTAGE D'ENFANTS ÉLIGIBLE AU BONUS HANDICAP : 0